



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Narbonne

**Compte-rendu de la Commission de Suivi du Site de BIOTERRA
du 8 octobre 2024**

Présents :

Collège « Administrations de l'Etat »

Karine PODENCE, Cheffe de la Mission Ingénierie Territoriale et Environnement, sous-préfecture de Narbonne

Catherine JEAN, Mission Ingénierie Territoriale et Environnement, sous-préfecture de Narbonne

Julien BAROUSSE, DREAL

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

Collège « élus des collectivités territoriales concernées »

Alain VICO, Mairie de Narbonne

Patrice RAMBAUD, Grand Narbonne

David SOTO, Grand Narbonne

Jean-Michel AXES, Grand Narbonne

Jean-Marc JANSANA, Maire de Montredon des Corbières

Sandrine SIRVENT, CD 11

Francis MORLON, CD 11

Collège « Riverains - associations de protection de l'environnement »

Jean-Luc THIBAULT, ECCLA

Julie FONTANET, APNA

Collège « Exploitants des installations classées »

Benoît GAY, Véolia Agriculture

Benoit LANDREA, Véolia Agriculture

Eric PIBOUL, Véolia Agriculture

Cécile MOLLES, Véolia Agriculture

Nicolas LEGOFF, Véolia Eau

Pierre GUILLOU, Veolia Eau

Vanessa ALESSI, Veolia Eau

Collège « salariés des installations classées »

Marie-Christine BOUSQUET, BIOTERRA

Excusés :

Rémi RECIO, sous-préfet de Narbonne

Mireille BAYLAC, DDTM

Didier CODORNIOU, Président du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée

1 – Le compte rendu du 14 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation du bilan annuel par l'exploitant

En termes de communication, le concept des « cafés compost » avec des agriculteurs a rencontré un vif succès, notamment auprès des viticulteurs. L'action sera reconduite.

Concernant le sujet des odeurs, M. MORLON signale que l'adresse mail dédiée à l'envoi des plaintes est très complexe et mériterait d'être simplifiée. En outre, le délai de réponse est trop long.

Sur ce point, l'idée de faire contribuer les riverains à des jurys de nez est évoquée. Un réseau d'alerte pourrait être constitué, à l'instar de ce que fait la société LAMBERT. Une mutualisation pourrait être envisagée.

La société s'engage à mener une réflexion pour améliorer sa réponse et communiquer en période de déstockage des boues pour prévenir les riverains des nuisances.

Sur la question de la pollution éventuelle des boues, la société répond que toutes les boues sont contrôlées et évacuées le cas échéant. La qualité des boues a été améliorée ces dernières années.

3 – Bilan DREAL

La DREAL rappelle que dans le cadre du Plan Pluriannuel de Contrôles des ICPE, la fréquence des inspections périodiques est triennale.

La dernière inspection date de 2022 et n'a donné lieu à aucune observation.

L'association ECCLA souhaiterait la mise en place de contrôles inopinés une fois par an pour toutes les ICPE. La DREAL ne dispose pas des équipes pour satisfaire cette demande.

Un arrêté préfectoral complémentaire a été pris le 3 août 2023 pour mettre à jour plusieurs normes et préconisations.

4 - Questions et observations diverses :

Suite à une campagne de recherche lancée par l'ARS en février 2024, des taux de PFAS (polluants éternels) supérieurs à la norme ont été relevés au niveau du forage du Ratier et également dans le bassin de rétention de BIOTERRA, sans toutefois pouvoir établir un lien entre les deux.

Le Grand Narbonne a entrepris des investissements pour traiter ce problème.

Côté BIOTERRA, des études sont en cours et des mesures seront prises pour éviter toute contamination.

Madame SIRVENT demande s'il est prévu de limiter le traitement aux déchets issus du département. BIOTERRA précise que ce n'est pas possible, certains territoires ne disposant pas des installations nécessaires. ECCLA insiste sur le traitement des déchets locaux en priorité.

A l'issue des échanges, Madame Karine PODENCE clôture la séance.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Narbonne,

Rémi RECIO